



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

**AO/Z00/DBA/015/2022**

---

**FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES DE CAISSE POUR LE SIÈGE DE LA  
BCEAO**

**JUIN 2022**

---

## **PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **I.1. Introduction**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège, sis à Dakar ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis, à Abidjan ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), sis à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), à Paris.

### **I.2. Objet**

Le présent dossier d'appel d'offres porte sur la fourniture d'équipements spécifiques des activités fiduciaires, pour le Siège de la BCEAO.

### **I.3. Allotissement**

Le dossier d'appel d'offres comprend trois (3) lots distincts, à savoir :

- **Lot 1** : Un (01) appareil d'analyse foster & freeman VSC 80 plus ordinateur et écran d'au moins 27 pouces ;
- **Lot 2** : Quinze (15) compte-fils ;
- **Lot 3** : Un (01) analyseur XRF portable VANTA ELEMENT d'OLYMPUS.

### **I.4. Visite des lieux**

Aucune visite n'est prévue au titre du présent appel d'offres.

### **I.5. Conditions de participation à l'appel d'offres**

La participation au présent appel d'offres est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières qui correspondent aux exigences du cahier des charges. Il convient de préciser que les sociétés impliquées dans le financement des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux et le terrorisme, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

### **I.6. Groupement**

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, la seule forme acceptée est le groupement solidaire. A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra en outre indiquer le chef de file dudit groupement.

### **I.7. Période de validité des offres**

La validité des offres devra être d'au moins cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date

---

---

limite de dépôt des offres.

### **I.8. Langue de soumission**

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française. Les notices des équipements pourront être formulées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées d'une traduction en français des passages pertinents.

### **I.9. Frais de soumission**

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### **I.10. Monnaie de soumission**

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

### **I.11. Modalités de paiement**

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de démarrage de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un établissement de crédit agréé par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale dans un délai de vingt-huit (28) jours à compter de la date de livraison conforme des équipements attestée par la signature du bordereau de livraison ;
- soixante-cinq pour cent (65%) après la livraison conforme des équipements, attestée par la signature du bordereau de livraison non assorti de réserves ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie d'un (1) an.

### **I.12. Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent appel d'offres du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

### **I.13. Présentation des soumissions**

Chaque exemplaire des offres devra être présenté en quatre (4) parties distinctes, à savoir :

- une lettre de soumission ;
  - une présentation du soumissionnaire ;
  - une proposition technique ;
  - une proposition financière.
-

---

### **I.13.1. Lettre de soumission**

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'**annexe I** précisant tous les éléments de sa proposition.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de la société soumissionnaire.

### **I.13.2. Présentation du soumissionnaire**

La présentation du soumissionnaire devra comprendre :

- une présentation générale de la société (dénomination, Siège social, capital social, domaines de spécialisation, partenaires, etc) ;
- toute information indispensable à une bonne connaissance du soumissionnaire.

En cas de sous-traitance, les mêmes informations concernant le sous-traitant devront être communiquées à la Banque Centrale.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir dans son offre une copie des documents attestant de son statut juridique, son numéro d'immatriculation, le cas échéant, ainsi que ses références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

### **I.13.3. Offre technique**

L'offre technique devra comprendre :

- les caractéristiques techniques, normes de performance et prospectus en couleur des équipements, etc ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- les références techniques similaires ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

### **I.13.4. Offre financière**

Les prix devront être établis en hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison et la mise en service des équipements (transport, assurance, transit départ et arrivée, déchargement, dépotage et fonctionnement).

Ils sont fermes, non révisables et comprennent tous les coûts récurrents durant le cycle de vie des équipements, conformément à la méthodologie TCO « Total Cost of Ownership - Coût total de possession ».

### **I.14. Date et heure limites de transmission des dossiers**

En raison de la Covid-19, les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard le **jeudi 21 juillet 2022 à 12 heures TU**, délai de rigueur. Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

### **I.15. Evaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera au téléchargement, à la vérification de conformité, l'évaluation ainsi qu'au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent dossier d'appel d'offres, d'une part, et de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères

---

---

économiques et financiers, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus économiquement avantageuse, en termes de ratio qualité/Coût.

#### **I.16. Publication des résultats**

Les résultats provisoires de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat peut former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats provisoires. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours ouvrés maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

Lorsque les motifs exposés ne sont pas substantiels ou de nature à remettre en cause la décision d'attribution, la Banque Centrale n'est pas tenue de donner suite au recours. Dans ce cas, le recours doit être également considéré comme rejeté.

#### **I.17. Notification du marché**

Le marché sera notifié au soumissionnaire retenu avant l'expiration de la période de validité des offres. Des négociations pourront être entreprises avec le soumissionnaire pressenti avant la signature du contrat. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché

#### **I.18. Vérification de la qualification des candidats**

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités techniques et financières du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera l'offre classée deuxième, puis appréciera également la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

#### **I.19. Lieu de livraison**

La livraison des équipements commandés se fera en DAP « Delivered At Place » selon les incoterms 2010 dans les locaux du Siège de la BCEAO, à Dakar, en République du Sénégal, BP 3108, Avenue Abdoulaye FADIGA.

En cas de non-conformité, le retour des équipements se fera entièrement à la charge du fournisseur.

#### **I.20. Délais de livraison**

Chaque soumissionnaire doit indiquer le délai de livraison pour lequel il s'engage.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à

---

---

un pour mille (1 ‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

### **I.21. Réception**

La réception sera effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire des équipements et le constat de leur bon fonctionnement ;
- réception définitive, à la fin de la période de garantie d'un (1) an, après la levée des éventuelles réserves.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

### **I.21. Garantie**

Les équipements devront être livrés neufs et devront être couverts par une garantie constructeur d'une durée d'un (1) an.

Pendant la période de garantie, les interventions se feront dans les locaux de la BCEAO. Toutefois, en cas de nécessité, le retour des équipements en atelier sera à la charge du titulaire du marché.

La date de prise d'effet de la garantie ne devra pas être antérieure à la date de livraison figurant sur le bordereau de livraison.

La garantie devra couvrir les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des équipements, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui sont effectuées (transport, déplacement, hébergement, main-d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

### **I.22. Agrément**

Les soumissionnaires, non fabricants, devront fournir, dans leurs offres, les copies d'agrément des constructeurs.

### **I.23. Confidentialité**

Dans le cadre de la mission, chaque partie devra s'engager à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le fournisseur sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui ont été communiqués par la BCEAO ou dont il a eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution du marché ;
  - n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le fournisseur ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
  - prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le fournisseur répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
-

- restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution du marché ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données ainsi que toutes autres informations qu'elle juge confidentielles.

#### **I.24. Litiges et contestations**

Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, tout différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un arbitre ad hoc désigné par la CCJA.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

#### **I.25. Assurance**

Le fournisseur retenu et/ou ses sous-contractants devront, à leur charge, souscrire à des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant notamment les risques de transport et/ou de livraison.

#### **I.26. Informations complémentaires**

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement communiquées à tous les candidats.

### **DEUXIÈME PARTIE : CAHIER DE CHARGES DES ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES DE CAISSE POUR LE SIÈGE DE LA BCEAO**

#### **Lot 1 : Un (01) appareil d'analyse foster & freeman VSC 80 plus ordinateur et écran d'au moins 27 pouces**

**1. Désignation de l'équipement** : Appareil d'analyse foster & freeman VSC 80 + un ordinateur + un écran d'au moins 27 pouces

L'acquisition porte sur un appareil d'analyse foster & freeman VSC 80 plus un ordinateur et un écran d'au moins 27 pouces

#### **2. Caractéristiques**

Il s'agit d'acquérir pour la salle de formation du Laboratoire d'Analyse des Signes Monétaires (LASM), un analyseur vidéo VSC 80 qui combine des technologies d'optique, d'imagerie et de traitements de pointe.

L'appareil devra fournir des fonctions pour l'analyse des papiers et encres ainsi que pour la détection et le décodage des marques de sécurité modernes. Il devra être acquis avec un ordinateur et un écran plat d'au moins 27 pouces.

S'agissant de l'ordinateur, il devra disposer au minimum i3 processor 3.0 GHz, 4GB RAM et 500GB HDD.

L'ordinateur et l'écran devront être configurés et calibrés à l'appareil d'analyse puis testés pour être prêts à l'emploi.

#### **✓ Aspect général**

L'appareil doit disposer :

- d'une caméra sensible haute sensibilité vis-IR avec zoom optique ;
- d'un grossissement x 80 sur un écran 27" ;
- d'une sortie vidéo Full HD en direct ;
- d'une roue à filtre motorisée avec 13 filtres photo;

✓ **Lecture**

L'appareil devra permettre de lire tous les éléments de sécurité visibles sur les billets sous :

- Illumination LED incidente (Flood) Vis et IR ;
- Réseau de 21x LED avec angles multiples ;
- Couple de LED rasantes vis-IR ;
- Base LED amovible avec sources de lumière UV-A, Vis et IR ;
- Illumination UV-A, UV-B, UV-C ;
- Spot LED ;
- Source de lumière coaxiale;

✓ **Autres caractéristiques**

- IR anti-Stokes ;
- Examen multi-spectral UV-vis-IR des propriétés d'absorption/réflexion/fluorescence ;
- Logiciel VSC Suite avec macros & espaces de travail dédiés ;
- Microspectromètre avec caméra 5MPx et zoom x3, fonction décodeur IPI, bases de données sécurisées.

### 3. Quantité

01 appareil (y compris PC et Moniteur installé et calibré);

### 4. Aspect physique de l'équipement





---

## **Lot 2 : Quinze (15) compte-fils**

### **1. Désignation de l'équipement : Compte-fils**

Le compte-fils est un petit équipement d'identification et de détection des fraudes monétaires, identitaires et documentaires utilisé dans le cadre des travaux d'analyses.

### **2. Caractéristiques**

Il s'agit d'acquérir pour la salle de formation du Laboratoire d'Analyse des Signes Monétaires (LASIM) et pour les Services et Sections de la Caisse des Directions Nationales, des compte-fils capables d'effectuer des observations en relief de micros objets et de faire de Zoom pour un grossissement d'au moins x10.

L'équipement devra présenter les fonctionnalités suivantes :

- ❖ Grossissement par x10
- ❖ Lentille en verre haute qualité optique - Mode des sources lumineuses blanches :
  - 1 led oblique fixe
  - 4 leds obliques clignotantes
  - 3 leds obliques fixes
  - 2 leds rasantes
- ❖ Mode des sources lumineuses ultraviolettes :
  - 2 sources UVA : 365 nm
  - 1 source UVC : 254 nm
- ❖ Mode de source laser : 1 source laser (980 nm)

L'appareil devra également être équipé d'un filtre anti-UV pour la protection des yeux. Il devra fonctionner sur batterie avec autonomie d'au moins 6 heures et être rechargeable par USB (Adaptateur et câble fourni).

### **3. Quantité**

15 compte-fils

### **4. Aspect physique de l'équipement**





---

### **Lot 3 : Un (01) analyseur XRF portable VANTA ELEMENT d'OLYMPUS**

#### **1. Désignation de l'équipement** : Analyseur XRF portable VANTA ELEMENT d'OLYMPUS

L'analyseur XRF portable de la série Vanta Élément est un analyseur d'alliage à main, robuste et moderne qui permet d'identifier des nuances d'alliage et de trier des matériaux. Il offre une identification rapide et une comparaison claire des nuances qui s'affiche sur une interface utilisateur semblable à celle d'un téléphone mobile multifonction.

#### **2. Caractéristiques**

Il s'agit d'acquérir pour le Laboratoire d'Analyse des Signes Monétaires (LASM) un (1) analyseur d'alliage des pièces de monnaie.

L'équipement devra présenter les principales caractéristiques ci-après :

- Dimensions (L × H × P) : 8,3 × 28,9 × 24,2 cm
- Source d'excitation : Tube à rayons X de 4 W avec anode en argent de 50 kV ou en tungstène de 35 kV
- Écran LCD tactile capacitif de 800 × 480 pixels (WVGA) prenant en charge la commande gestuelle
- Détecteur au silicium
- Alimentation : Batterie Li-ion amovible de 14,4 V ou transformateur de 18 V, de 100 V c.a. à 240 V c.a., de 50 à 60 Hz, 70 W max.
- Résistance aux chutes : Conforme à la norme militaire MIL-STD-810G pour la résistance aux chutes de 1,3 m
- Stockage des données : Fente pour carte microSD™ avec carte SD industrielle amovible de 1 Go incluse
- Transfert de données : deux ports USB + câbles de téléchargement

#### **3. Quantité :**

01 équipement

#### **4. Aspect physique**



---

**ANNEXE 1 : Formulaire de soumission**

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

Objet : Appel d'offres pour la fourniture d'équipements spécifiques de caisse pour le Siège de la BCEAO

Nous, soussignés ..... soumettons par la présente, une offre de prix relative à fourniture d'équipements spécifiques de caisse pour le Siège de la BCEAO pour un montant total de ..... FCFA HT/HD ou .....euros, composé comme ci-après par lot :

- **Lot 1** : Un (01) appareil d'analyse foster & freeman VSC 80 plus ordinateur et écran d'au moins 27 pouces pour un montant de .....FCFA HT/HD ou .....euros ;
- **Lot 2** : Quinze (15) compte-fils pour un montant de .....FCFA HT/HD ou .....euros ;
- **Lot 3** : Un (01) analyseur XRF portable VANTA ELEMENT d'OLYMPUS pour un montant de .....FCFA HT/HD ou .....euros.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à livrer les équipements, au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

---